



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

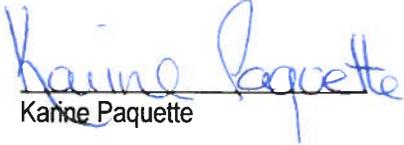
RELATIF À LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Avis public est par la présente donné par la soussignée conformément à l'article 956 du Code municipal, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Macaza se tiendra le 20 décembre 2022 à 18h30 à la salle du conseil située au 53 rue des Pionniers à La Macaza, pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2025.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2025.

DONNÉ À LA MACAZA CE 13^E JOUR DE DÉCEMBRE 2022

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM


Karine Paquette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Karine Paquette, directrice générale adjointe par intérim de la municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de décembre 2022.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM


Karine Paquette